



« DEMANDE D'AIDE A LA PRISE DES MEDICAMENTS »

Le CIAS ne disposant pas de personnel médical, la prise de médicaments reste sous la responsabilité de chaque usager.

Si l'utilisation d'un pilulier s'avère nécessaire, sa préparation doit être assurée par l'usager lui-même, sa famille ou un intervenant habilité : infirmier, pharmacien.

Sur demande écrite et signée de la famille et/ou du médecin le personnel du CIAS peut assurer l'aide effective à la prise des médicaments.

Tout incident ou refus de prendre un médicament sera noté sur le cahier de liaison et la famille en sera informée.

Le Président,

✕.....

DEMANDE D'AIDE A LA PRISE DES MEDICAMENTS

Je soussigné(e) Mme, Mr..... résidant à mon domicile demande une aide à la prise des médicaments avec l'accord du docteur..... médecin traitant.

La préparation du pilulier sera effectuée par :

- l'usager
- l'infirmier
- la famille
- autre :

Modalités de distribution :

JOURS	MATIN	MIDI	SOIR	COUCHER	Dispositions ou précautions particulières

A....., le.....

Signature de l'usager ou de son représentant légal :